



Salarié créateur d'entreprise

Par **gerfaud**, le **02/02/2009** à **16:33**

bonjour,

j'ai crée l'année dernière mon entreprise dans le cadre de salarié créateur grace à l'aménagement de mon temps de travail (temps partiel) j'ai monté mon entreprise. J'ai été stimulé dans ma décision lorsque la chambre des métiers et le conseiller RSI m'ont assuré que dans ce cadre, le travailleur indépendant est exonéré des charges sociales la première année. QUE DU BONHEUR

or, il y a quelque temps, l'ursaff me ocontact en me demandant de bien vouloir honorer mes avis de paiement des charges sociales pour 2008 !

il parait que les fonctionnaires n'ont pas droit à cet allègement fiscal en tant que salarié créateur.

Du coup, les charges représentent presque la totalité de mo chiffre d'affaire.

PUIS-je demander quelques choses, sachant que si j'avais été correctement informé de ce fait, j'aurai peut-être pas lancé mon entreprise ?

merci pour votre réponse.

cordialement

Par **pierreec59**, le **02/02/2009** à **20:01**

Bonsoir,

Disposez-vous d'une trace écrite de ce qui vous a été dis au départ?

Par **gerfaud**, le **04/02/2009** à **16:43**

tous les documents qui nous ont été remis par la chambre des métiers et le rsi ainsi que toutes les recherches effectuées sur internet que j'ai imprimées ne font état de cette clause au début de notre création d'activité